



Le Poulainvillois

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

www.ville-poulainville.fr

Messagerie :
m.caridroit@amiens-
metropole.com

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11h à 15h
 - Samedi de 10h30 à 12h
- Téléphone : 03.22.43.46.19

Editorial.	1
Réunion de CM du 10 Novembre 2017.	2
La vie municipale.	3-4.5
Informations diverses.	6
Bulletin participation	7
Repas des Aînés	

ÉDITORIAL

L'année 2017 touche à sa fin et nous sommes nombreux à penser que le temps passe trop vite entre activités professionnelles, familiales ou de loisirs.

La fin d'année, ce sont les rencontres traditionnelles avec des moments de convivialité : spectacles pour les enfants, repas des Aînés ... Je remercie sincèrement les élus, les employés, les bénévoles qui participent à leur organisation.

Une concertation publique concernant l'aménagement de l'échangeur Nord d'Amiens entre la RN 25 et la RN 1 est envisagée. La description de ce projet et l'agenda de concertation sont présentés dans ce bulletin. Nous sommes directement concernés.

Je vous donne également rendez-vous le 06 janvier prochain pour l'échange des vœux. Nous ferons le point des réalisations 2017 mais nous parlerons principalement de l'avenir : lotissement, crèche, réfection des routes ...

Je terminerai par cette belle phrase de Saint-Exupéry : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible".

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année à tous.

Le Maire

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017**Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

L'obligation de transmission par voie électronique amène la collectivité à dématérialiser des actes soumis au contrôle de légalité. Pour ce faire, une convention entre la Préfecture de la Somme et la commune doit être signée. Voté à l'unanimité.

Décision Modificative numéro 3

Faisant suite à une notification de la Préfecture concernant la répartition au titre du FPIC, une délibération doit être prise. Il est nécessaire de réajuster le compte 678, autres charges exceptionnelles d'un montant de 2.228€ pour le mettre dans le compte 739223 FPIC. Ceci est un jeu d'écriture et ne met en cause le montant total du budget. Voté à l'unanimité.

Indemnité de conseil au Percepteur

Comme chaque année une indemnité est calculée sur une base de 3 ans (2014-2015-2016). Pour l'année 2017, un montant de 451.66€ net doit lui être versé. Voté à l'unanimité.

Taux de promotion pour avancement de grade et modification du tableau des effectifs.

2 agents sont concernés par cet avancement de grade au regard des années de service effectuées. Après l'avis favorable du comité technique, le conseil municipal vote à l'unanimité le tableau des taux de promotion et de ce fait, valide le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune.

Aide au profit de la commune de Laucourt

Suite à un dramatique accident d'élagage sur la commune de Laucourt où 1 bénévole a été tué et un autre grièvement blessé, le maire de cette commune a lancé un appel à la solidarité nationale. Il est décidé d'effectuer un don de 500€ à ladite commune.

Travaux d'effacement de réseaux aux Toits de France

La commune procède progressivement à l'enfouissement des réseaux aériens. La FDE a estimé les travaux d'enfouissement du réseau de communications électroniques pour les rues G.Clémenceau, E.Triolet, P.Picasso à un montant de 87.637€ HT. Le conseil vote à l'unanimité la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Tarifs boissons et brasserie rèderie 2018

Les tarifs appliqués lors de la fête du village n'ont pas été augmentés depuis 4 ans. Il convenait donc de les réactualiser.

LE PÈRE NOËL PASSE À POULAINVILLE LE 9 DÉCEMBRE

L'arrivée du Père Noël avec ses jouets est programmée le

Samedi 09 décembre à 14h30 à la salle des fêtes.

A cette occasion, Frédéric nous captivera, les plus jeunes comme les plus grands, par son spectacle "C'est magique". Durant ce spectacle ludique et interactif, des tours de magie seront expliqués dans la joie, les rires et la bonne humeur !

Un goûter clôturera l'après-midi et un cadeau sera offert aux enfants scolarisés à Poulainville et présents au spectacle.



COLIS DES AÎNÉS

Les personnes nées avant le 1er janvier 1952 pourront retirer leur colis à l'issue du repas. Les personnes ne pouvant être présentes le 10 décembre pourront bénéficier de leur colis le mercredi 13 décembre de 14 h à 17 h à la Salle des Mariages.

CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Comme chaque année, la commission "Illuminations-Fleurissements" passera dans le village entre les fêtes de Noël et le Nouvel An. Un prix sera remis aux 10 propriétés sélectionnées par le jury, lors de la Cérémonie des Vœux, le 06 janvier prochain.



ÉCHANGE DE VŒUX : SAMEDI 06 JANVIER 2018

La cérémonie traditionnelle des Vœux du Maire aura lieu à la salle des fêtes le samedi 06 janvier 2018 à 18 heures. Ce sera l'occasion de présenter le bilan 2017 de la commune, les projets pour 2018 et de partager un moment de convivialité.



REPAS DES AÎNÉS : inscrivez-vous dès maintenant

La municipalité aura la joie de recevoir ses Aînés le dimanche 10 décembre prochain. Le repas sera servi à partir de 12h30 à la salle des fêtes. Il est offert pour les Poulainvillois nés avant le 1er janvier 1952. Afin de faciliter l'organisation de ce repas, les inscriptions doivent impérativement nous parvenir avant le 30 novembre (voir bulletin de participation en dernière page).

Les personnes souhaitant assister au repas et ayant des difficultés de déplacement peuvent l'indiquer sur le bulletin de participation joint. Un membre du conseil municipal ira les chercher et les reconduira à leur domicile.

Comme en 2016, le repas des Aînés sera animé
par Patrick THUILLIER.

**BABY-BOURSE : UNE BELLE MANIFESTATION**

C'était la 2ème fois que la Baby-Bourse était organisée un jour de 11 novembre. Notre salle des fêtes n'était pas assez spacieuse pour accueillir "au chaud", l'ensemble des exposants intéressés.

Au total, ce sont 35 exposants qui ont pu participer. Une formule à renouveler en espérant un peu plus de visiteurs !



POULAINVILLE BRANCHÉ

C'est en présence de Philippe De Mester, Préfet de la Somme et Jean-Claude Morgand, Président de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme que la borne de recharge pour véhicules électriques a été inaugurée le 09 octobre dernier.

Cette borne, située Place de la Mairie, est une des premières inaugurée en périphérie d'Amiens et fera partie d'un réseau départemental de 186 bornes déployées par la FDE.



CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE : UN RÉGAL

Le concert des professeurs du centre musicale CANTABILE organisé pour la Sainte Cécile marquait le début des fêtes de fin d'année. Les mélomanes ont apprécié la prestation des talentueux professeurs de l'école de musique : chants traditionnels, jazz, morceaux d'opéra, musique classique.

Merci à la nouvelle directrice Joëlle Lothe et Rose-Marie Lescot, la Présidente, pour cette belle soirée !

Plus d'informations sur cantabile.musique.free.fr



MERCI AUX POULAINVILLOIS

Rappelez-vous, le 13 septembre dernier, Marie-Lise COULMONT perdait l'ensemble de ses biens dans l'incendie de sa maison.

Aujourd'hui Marie-Lise remercie la commune et ses habitants qui, dans un souci de solidarité, l'ont aidé humainement et financièrement à surmonter cette tragédie.

INFORMATION RETRAITE AGIRC-ARRCO

L'AGIRC et l'ARRCO organisent, du 20 au 25 novembre 2017, les "Rendez-vous de la retraite". Des journées portes ouvertes sont organisées dans tous les centres d'information retraite (CICAS) sur tout le territoire métropolitain. Les équipes accueilleront le public, sans rendez-vous, le 24 novembre de 9h à 17h et le 25 novembre de 9h à 13h à l'adresse suivante : CICAS de la SOMME 19 Passage du Logis du Roi 80043-AMIENS

MISE EN PLACE DE "France Mobile"

Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la couverture mobile des territoires ruraux, avec la réalisation de deux campagnes de recensement des centres bourgs, dépourvus de couverture mobile fin 2015 et début 2017. L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a lancé un espace de signalement en ligne intitulé "J'alerte l'Arcep" : Il permet à chacun (particulier, élu, entreprise) à l'avertir des dysfonctionnements rencontrés dans ses relations avec les opérateurs fixes et mobiles mais aussi d'Internet lors de l'acheminement de courrier et de colis.

<https://jalerte.arcep.fr/>

PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)

Suite à la réforme PPNG, l'Etat a décidé de modifier le formulaire officiel du certificat de cession d'un véhicule. Le cerfa 15776*01 remplace le 13754*03 depuis le 08 septembre 2017. Aujourd'hui la déclaration se fait en ligne.

Pour accéder à ces télé-procédures, comme c'est déjà le cas pour les pré-demandes de Carte Nationale d'Identité et de Passeport, vous devez disposer d'une adresse mail et créer votre espace personnel sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>). Depuis le 11 septembre, l'accueil aux guichets "cartes grises" de la Préfecture s'effectue uniquement sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredi à partir de 8h15. Les rendez-vous doivent être pris directement en ligne sur le site de la Préfecture www.somme.gouv.fr rubrique "prendre un rendez-vous".

Concernant les permis de conduire, un accueil sans rendez-vous est maintenu les lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 12h en Préfecture, mais uniquement pour les démarches non réalisables en ligne telles que la remise du permis, la restitution du permis annulé ou pour des renseignements généraux.

TROUBLES CAUSÉS PAR DES ABOIEMENTS DE CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la charge sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir de façon répétée ou prolongée, un ou plusieurs chiens. Le propriétaire se doit de rechercher la ou les causes des aboiements de son chien et d'y porter remède

**BULLETIN DE PARTICIPATION
REPAS DES AÎNÉS DU DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2017**

(à déposer en mairie avant le 30 novembre.

Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte :
le nombre de repas devant être commandé au traiteur)

Nom-Prénom :

Adresse :

N° de Tél :

participera au repas des Aînés. Il sera accompagné depersonnes.

Au total, cela fera :

<input type="checkbox"/> + 66 ans (gratuit)	...personne (s)	0 €
<input type="checkbox"/> Conjoint (- de 66 ans) : (25 €)	.. personne (s)	€
<input type="checkbox"/> Invité : (40 €)	.. invité (s)	€

Total : €

Paiement dès l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

